

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	Envoyé en préfecture le 01/10/2026 Reçu en préfecture le 01/10/2026 Publié le ID : 022-212201768-20260929-2026_09_ST1-DE	
	République Française REGISTRE DES DELIBERATIONS	
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 23 septembre 2026	<i>L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre</i> Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. BRIEND Stéphane, Maire Présents : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES - Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÛN - N JAFFRELOT - Y GILLET Absents excusés ayant donné pouvoir : - K SOYEZ donne pouvoir à J COLLEU - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J COLLEU a été désignée secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h	

Délibération n°2026 - 09 – ST 1

PROGRAMME D'ENTRETIEN ÉCLAIRAGES PUBLICS

Présentation :

Dans le cadre du programme d'entretien de l'éclairage public voté pour l'année 2026, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a présenté plusieurs projets de modification présentés dans le tableau ci-dessous :

Objet	Situation	Montant estimé (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)	Participation commune (estimation)
Modification éclairage église	Rue du Centre	5 400 euros TTC	3 645,91 euros
Rénovation éclairage public	Rue de la Côtière	6 600 euros TTC	3 972,22 euros
Rénovation éclairage public	Rue du 19 mars 1962	14 760 euros TTC	8 883,33 euros
Rénovation éclairage public	Rue du 8 mai 1945	17 880 euros TTC	10 761,11 euros
Rénovation éclairage public <i>posé sur façades</i>	Rue du Centre	35 400 euros TTC	23 103,46 euros

Le SDE bénéficie du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et perçoit une participation de la Ville calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Les participations définitives de la Ville seront ajustées en fonction des coûts réels des travaux.

Les appels de fond du Syndicat se font en une ou plusieurs fois, au prorata des dépenses effectivement acquittées par le SDE.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les projets de modification et de rénovation des éclairages publics présentés dans le tableau ci-dessous tel que le prévoit le programme d'entretien de l'éclairage public voté pour l'année 2026 pour un montant total estimé à 80 040 euros :

Objet	Situation	Montant estimé (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)	
Modification éclairage église	Rue du Centre	5 400 euros TTC	3 645,91 euros
Rénovation éclairage public	Rue de la Côtière	6 600 euros TTC	3 972,22 euros
Rénovation éclairage public	Rue du 19 mars 1962	14 760 euros TTC	8 883,33 euros
Rénovation éclairage public	Rue du 8 mai 1945	17 880 euros TTC	10 761,11 euros
Rénovation éclairage public posé sur façades	Rue du Centre	35 400 euros TTC	23 103,46 euros

Vote : « pour » = 28, « ne prend pas part au vote » = 1 (C Malapert)

Plédran, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

